

Budget Sorgeat 2016

Pour les années antérieures, trois comptabilités distinctes étaient tenues pour le camping, la commune et le CCAS. Nous avons, conformément aux possibilités offertes par la loi, supprimé le CCAS ; Cette année, nous présentons donc deux budgets distincts : le budget communal et celui du camping.

Les comptes de Sorgeat ont été approuvés par le trésorier. Chacun peut librement les consulter en mairie. Le conseil municipal les a validés en séance publique du 17 mai 2016.

Nous assurons la gestion des biens communaux en bon père de famille, évitons les dépenses superflues, sollicitons des aides et programmons quelques investissements que nous ne réaliserons que si nos moyens le permettent. Nous avons des projets, mais nous restons vigilants et saurons être patients. Nous ne voulons pas accroître notre endettement et relever les taxes locales pour y parvenir.

LES COMPTES

La situation initiale n'était pas favorable lors du précédent budget (2015):

le budget du camping était déficitaire de 29000 euros. Nous avons investi dans la réfection des sanitaires (cumulus des deux blocs), avons obtenu des recettes supérieures de 20 % , et avons comblé une part non négligeable de ce déficit. Nous versons une subvention de la commune pour couvrir les dépenses de fonctionnement et pourrons entamer la saison avec un déficit de 10000 euros. L' exercice 2016 sera décisif pour l'avenir du camping.

Le budget de la commune était de 82000 euros. Nous avons dû régler les factures du quatrième trimestre 2014 qui s'élevaient à 21000 euros, ainsi qu'un remboursement antérieur de 7500 euros. Nous y sommes parvenus à force d'économie fin septembre 2015. aujourd'hui, le budget communal est de 85000 euros. La situation va donc s'améliorer progressivement.

LES RECETTES

Elles sont assurées par les dotations générales de fonctionnement (l' état)
les recettes communales et la perception des taxes locales (impôts)

La dotation de fonctionnement était en 2014 de 37628 euros/an, 33626 en 2015 et 29546 en 2016 ; il faudra composer avec cette baisse régulière des dotations de l'état.

Les recettes communales concernent la perception des loyers, la vente de bois, la vente des gentianes... les gentianes se font rares, la société HERBOCAT n'est pas venue en 2015, c'est 9000 euros en moins dans nos caisses. Il est peu probable qu'ils reviennent sur notre territoire en 2016.

les taxes locales n'ont pas été augmentées, comme nous nous y étions engagés. Mais, j'ai cru comprendre que la communauté des communes fonctionnerait d'avantage les habitants du canton. Ceci est indépendant de notre volonté. Pour ce qui nous concerne, nous veillerons à ce que tous les propriétaires ou locataires de la commune apportent leur juste part de cotisations aux finances communales. Il est donc indispensable de déclarer ses locataires, ses agrandissements, de déposer les demandes de travaux ou de pc... Nous inviterons chacun à confirmer ou régulariser sa situation.

LES DEPENSES

Les années à venir sont promises à de nombreuses dépenses d'entretien. Routes, bien communaux ... matériels et outils doivent être affectés d'un budget annuel d'entretien et bien entendu de la volonté qui l'accompagne. Le défaut d'entretien coûte cher, les réparations de demain seront la conséquence du laxisme d'aujourd'hui. Une gestion affinée des employés municipaux pourrait nous permettre de faire de grosses économies, mais la situation incertaine d'aujourd'hui ne permet pas encore de nous projeter avec une suffisante assurance.

Le maire
Emmanuel Fauvet ;